

Déclaration

CSEE ordinaire Sopra HR Software (SHRS) - 17 décembre 2020 – DON DE JOURS



souhaite rappeler sa position au sujet des dons de jours.

Non aux dons de jours, générosité individuelle ou charité, au détriment des progrès sociaux que constitue la solidarité collective, nationale et mutualisée.

Oui à des droits nouveaux et au progrès social qui permet à tout.es de ne pas avoir à tendre la main pour assumer les difficultés de la vie !

Le handicap, la maladie des enfants et des proches, la dépendance n'est pas un tirage au sort, à la main de la direction, qui génèrera de l'inégalité face aux drames de la vie !

La décence passe par l'anonymat, la justice face à ces drames passe par une équité d'accès à des droits selon des règles applicables à tou.tes et non par la loterie d'un fonds aléatoire de jours limités. Des risques de culpabilisation, et de pressions existent.

Non au désengagement de l'Etat qui seul permet d'assurer l'égalité face aux épreuves de la vie.

Oui à la solidarité, non à la charité, pour une protection pour tou.tes les salarié.es quelle que soit leur entreprise, quels que soient leurs collègues, et leur capacité à donner.

Déclaration séance plénière CSEE ordinaire Sopra HR Software (Sopra HR Software (SHRS)) du 17 décembre 2020 - DON DE JOURS